

Université Laval

États financiers au 30 avril 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8 - 9
Notes complémentaires	10 - 33

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7
T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2026 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université Laval au 30 avril 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université Laval conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université Laval à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université Laval ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université Laval.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université Laval;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université Laval à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université Laval à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec

Le 23 septembre 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

Université Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits												
Subventions – ministère de l'Enseignement supérieur (MES) (note 3)	625 851	598 385	11 254	18 066	52 624	54 986	–	–	–	–	689 729	671 437
Droits de scolarité	174 062	176 050	–	–	–	–	–	–	–	–	174 062	176 050
Services à la collectivité	24 625	23 760	11 505	13 258	–	–	–	–	–	–	36 130	37 018
Services fournis à l'extérieur	55 140	46 796	–	–	128	135	–	–	–	–	55 268	46 931
Produits nets de placements (note 20)	24 725	35 302	13 751	12 931	1 375	1 711	–	–	908	1 106	40 759	51 050
Services aux étudiants	37 930	35 001	17 805	15 898	–	–	–	–	–	–	55 735	50 899
Entreprises auxiliaires	21 936	21 591	–	–	–	–	–	–	–	–	21 936	21 591
Dons	–	–	25 035	30 751	2 660	3 238	–	–	187	228	27 882	34 217
Autres subventions et produits	16 791	16 695	272 429	255 600	31 354	26 623	–	–	–	–	320 574	298 918
	981 060	953 580	351 779	346 504	88 141	86 693	–	–	1 095	1 334	1 422 075	1 388 111
Charges												
Enseignement et recherche libre	587 064	549 672	7 486	7 603	–	–	–	–	–	–	594 550	557 275
Services à la collectivité	19 947	19 794	22 664	25 762	–	–	–	–	–	–	42 611	45 556
Recherche	22 002	18 504	278 775	272 162	–	–	–	–	–	–	300 777	290 666
Fonctions de soutien	224 334	216 154	2 775	1 559	382	938	94	236	84	2	227 669	218 889
Services aux étudiants	36 374	33 909	32 149	32 637	–	–	–	–	–	–	68 523	66 546
Entreprises auxiliaires	16 809	14 780	–	–	–	–	–	–	–	–	16 809	14 780
Rénovations et réaménagements	–	–	–	–	15 937	8 893	–	–	–	–	15 937	8 893
Intérêts sur la dette à long terme	–	–	–	–	14 129	15 859	–	–	–	–	14 129	15 859
Avantages sociaux futurs	5 342	1 512	–	–	–	–	–	–	–	–	5 342	1 512
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	–	–	–	–	102 211	92 558	–	–	–	–	102 211	92 558
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 10)	–	–	–	–	115	60	–	–	–	–	115	60
	911 872	854 325	343 849	339 723	132 774	118 308	94	236	84	2	1 388 673	1 312 594
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	69 188	99 255	7 930	6 781	(44 633)	(31 615)	(94)	(236)	1 011	1 332	33 402	75 517

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université Laval

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 30 avril 2026

(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (négatifs) au début	(175 969)	(174 640)	–	–	549 201	491 597	237 424	224 497	864	2 860	611 520	544 314
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	69 188	99 255	7 930	6 781	(44 633)	(31 615)	(94)	(236)	1 011	1 332	33 402	75 517
Réévaluations et autres éléments afférents aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	19 026	(10 554)	–	–	–	–	–	–	–	–	19 026	(10 554)
Apports reçus à titre de dotations	–	–	–	–	–	–	3 460	2 171	–	–	3 460	2 171
Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations non amortissables	–	–	–	–	71	72	–	–	–	–	71	72
Virements interfonds (note 4)	(75 947)	(90 030)	(7 930)	(6 781)	77 126	89 147	7 424	10 992	(673)	(3 328)	–	–
Soldes de fonds (négatifs) à la fin	(163 702)	(175 969)	–	–	581 765	549 201	248 214	237 424	1 202	864	667 479	611 520

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2026

(en milliers de dollars)

	2026 \$	2025 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	33 402	75 517
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements (note 20)	9 488	(20 445)
Perte (gain) sur la cession de placements	(10 206)	5 829
Variation du passif au titre des prestations définies	2 902	(772)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 17)	(35 927)	(31 296)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	(89)	29
Perte sur la cession d'immobilisations incorporelles	36	—
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	102 211	92 558
Amortissement des immobilisations incorporelles	115	60
Constructions réalisées par les emphytéotes (note 9)	(1 129)	(523)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	49 117	106 388
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	149 920	227 345
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements à court terme	24 962	(62 475)
Placements	(138 739)	(135 727)
Cession de placements	188 276	125 129
Immobilisations corporelles	(163 098)	(184 807)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	189	—
Immobilisations incorporelles	(377)	(296)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(88 787)	(258 176)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts bancaires	8 585	(29 454)
Remboursement d'emprunts à long terme	(58 013)	(70 710)
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 17)	72 449	77 251
Apports reçus à titre de dotations	3 460	2 171
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	26 481	(20 742)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	87 614	(51 573)
Encaisse au début	77 410	128 983
Encaisse à la fin	165 024	77 410

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF												
Court terme												
Encaisse	165 024	77 410	–	–	–	–	–	–	–	–	165 024	77 410
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 6)	85 866	76 873	54 220	51 957	123 030	64 730	–	–	–	–	263 116	193 560
Frais payés d'avance (note 7)	9 073	8 471	2 059	3 931	–	–	–	–	–	–	11 132	12 402
Tranche des placements échéant à moins de un an (note 8)	341 617	415 046	43 940	–	3 845	–	–	–	682	–	390 084	415 046
Avances interfonds, sans intérêt	–	–	278 464	273 093	302 922	289 613	326	2 682	–	–	–	–
	601 580	577 800	378 683	328 981	429 797	354 343	326	2 682	682	–	829 356	698 418
Long terme												
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 6)	–	–	–	–	352 360	471 625	–	–	–	–	352 360	471 625
Placements (note 8)	45 398	61 052	25 160	65 132	431	4 188	250 477	236 930	820	3 803	322 286	371 105
Immobilisations corporelles (note 9)	–	–	–	–	1 207 656	1 146 693	–	–	–	–	1 207 656	1 146 693
Immobilisations incorporelles (note 10)	–	–	–	–	607	381	–	–	–	–	607	381
	646 978	638 852	403 843	394 113	1 990 851	1 977 230	250 803	239 612	1 502	3 803	2 712 265	2 688 222

Université Laval
Situation financière

au 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

9

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF												
Court terme												
Emprunts bancaires (note 11)	-	-	-	-	35 683	27 098	-	-	-	-	35 683	27 098
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	197 452	209 485	22 093	25 489	26 726	33 001	2 589	2 188	1	2	248 861	270 165
Produits reportés (note 13)	14 979	9 925	-	-	-	-	-	-	-	-	14 979	9 925
Apports reportés (note 14)	-	-	381 750	368 624	-	-	-	-	-	-	381 750	368 624
Avances interfonds, sans intérêt	581 413	562 451	-	-	-	-	-	-	299	2 937	-	-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 15)	-	-	-	-	116 713	58 013	-	-	-	-	116 713	58 013
	793 844	781 861	403 843	394 113	179 122	118 112	2 589	2 188	300	2 939	797 986	733 825
Long terme												
Dette à long terme (note 15)	-	-	-	-	308 515	425 228	-	-	-	-	308 515	425 228
Passif au titre des prestations définies (note 16)	16 836	32 960	-	-	-	-	-	-	-	-	16 836	32 960
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 17)	-	-	-	-	921 449	884 689	-	-	-	-	921 449	884 689
	810 680	814 821	403 843	394 113	1 409 086	1 428 029	2 589	2 188	300	2 939	2 044 786	2 076 702
SOLDES DE FONDS (NÉGATIFS) (NOTE 19)												
Non grevés d'affectations	(215 050)	(226 535)	-	-	-	-	-	-	1 202	864	(213 848)	(225 671)
Affectés d'origine interne	51 348	50 566	-	-	-	-	131 579	123 014	-	-	182 927	173 580
Affectés à titre de dotations	-	-	-	-	-	-	116 635	114 410	-	-	116 635	114 410
Investis en immobilisations	-	-	-	-	581 765	549 201	-	-	-	-	581 765	549 201
	(163 702)	(175 969)	-	-	581 765	549 201	248 214	237 424	1 202	864	667 479	611 520
	646 978	638 852	403 843	394 113	1 990 851	1 977 230	250 803	239 612	1 502	3 803	2 712 265	2 688 222

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Université Laval est constituée en vertu de la Loi 115 de l'Assemblée nationale du Québec, promulguée le 1er septembre 1971.

La mission de l'Université Laval est de contribuer au développement de la société par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement et par l'avancement et le partage des connaissances, et ce, dans un environnement dynamique de recherche et de création.

L'Université Laval (ci-après l'« Université ») est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Université sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Université présente ses informations financières par fonds :

Fonds de fonctionnement

Ce fonds est constitué de sommes pouvant être utilisées sans limitation extérieure afin d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Université, soit l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité, etc.

Fonds avec restrictions

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que selon les restrictions déterminées par le pourvoyeur de fonds. Seules les restrictions provenant de l'extérieur de l'Université sont considérées comme imposant une contrainte quant à l'utilisation des fonds.

Fonds des immobilisations

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que pour des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement. Ce fonds présente également tous les éléments entrant dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », ainsi que le financement y afférent.

Fonds de dotation

Ce fonds est constitué de dons à l'Université; le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé qu'aux fins précisées par le donateur.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds de souscription

Ce fonds est constitué de sommes recueillies au moyen de campagnes de financement et n'est affecté d'aucune restriction externe.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Université doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Université pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

L'Université a choisi de préparer des états financiers non consolidés seulement. Des informations afférentes aux organismes sans but lucratif contrôlés par l'Université sont présentées aux notes 24 et 25.

Entreprises auxiliaires

Les entreprises auxiliaires regroupent les secteurs Service des résidences, Stationnement, Service de reprographie, Logistique événementielle et Forêt Montmorency (exploitation forestière).

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change à la date de la transaction, et les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont inclus dans la variation nette de la juste valeur présentée dans les produits nets de placements.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées dans le fonds des immobilisations au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MES selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Améliorations majeures – mécanique du bâtiment	25 ans
Améliorations majeures – réaménagement intérieur	30 ans
Améliorations majeures – structure et architecture	40 ans
Aménagements des terrains inférieurs à 30 000 \$	10 ans
Aménagements des terrains supérieurs à 30 000 \$	20 ans
Bâtiments ayant une structure en bois	40 ans
Bâtiments excluant ceux ayant une structure en bois	50 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Équipement de communication et équipement multimédia	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Équipement autre	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Mobilier	5 ans
Réseau de télécommunications	10 ans
	Durée restante
Améliorations locatives	du bail
Frais de développement afférents aux activités de formation non créditées	5 ans
Autres actifs amortissables	20 ans

Les projets en cours et les constructions réalisées par les emphytéotes ne sont pas amortis; ils le seront à compter, respectivement, de leur date de mise en service et de leur date de rétrocession.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprise.

Contrats de location découlant de baux emphytéotiques

L'Université s'est engagée dans des baux emphytéotiques, en vertu desquels elle a octroyé des droits d'usage de terrains pour une contrepartie principalement non monétaire sous la forme de droits de rétrocession, à l'échéance des baux, des infrastructures qui auront été construites sur les terrains par les emphytéotes conformément aux modalités prévues dans les baux emphytéotiques.

L'Université constate, selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, le revenu de location afférent au terrain correspondant à la somme de la contrepartie monétaire prévue aux baux et de la juste valeur estimative du droit d'usage cédé des terrains.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'excédent du montant constaté à titre de produit sur le montant encaissé est constaté à titre d'immobilisation corporelle sous le poste « Constructions réalisées par les emphytéotes ». L'immobilisation corporelle est soumise à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Toute révision de la juste valeur estimative du droit d'usage cédé des terrains donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une perte de valeur de l'immobilisation corporelle et à un ajustement prospectif des revenus de location sur la durée résiduelle des baux emphytéotiques.

Constatation des apports

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations non amortissables et les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

Dons

Les dons reçus par l'Université sous forme de bien-fonds, de matériel, de fournitures et de services sont comptabilisés à la juste valeur, lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Université aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Subventions de recherche, contrats et autres produits

Les subventions de recherche provenant d'organismes extérieurs à l'Université sont incluses dans le fonds avec restrictions. Ces subventions sont généralement accordées à des chercheurs, mais sont versées à l'Université à titre de mandataire.

Produits de placements

Les produits de placements affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les produits de placements tirés du fonds de dotation sont présentés dans le fonds de fonctionnement, dans le fonds avec restrictions, dans le fonds d'immobilisations et dans le fonds de souscription selon la nature des affectations stipulées par les apporteurs. Les produits de placements devant être ajoutés au capital en dotation sont présentés en augmentation directe du solde de fonds au fonds de dotation. Les produits d'intérêts non affectés sont comptabilisés dans le fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont gagnés.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les principales sources de produits de l'Université, autres que les apports, sont les droits de scolarité, les services à la collectivité, les services fournis à l'extérieur ainsi que les services aux étudiants. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits reportés représentent les encaissements pour lesquels les produits ne sont pas gagnés.

Intérêts sur les dettes

Fonds des immobilisations

Les intérêts sur les facilités de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et sur les dettes garanties par le gouvernement du Québec sont remboursés par le MES.

Avantages sociaux futurs

Régimes à prestations définies

L'Université offre à ses employés admissibles :

- des régimes de retraite à prestations définies (ci-après, collectivement, les « régimes de retraite »);
- un autre régime à prestations définies, soit un régime d'assurance santé aux retraités (ci-après l'« autre régime »).

L'Université comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'Université détermine les obligations au titre des prestations définies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Le solde des obligations des régimes de retraite est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université. L'Université comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations à l'égard de ces régimes de retraite, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Si la juste valeur des actifs excède les obligations au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, afin de considérer toute provision pour moins-value.

Le solde de l'obligation de l'autre régime est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la comptabilisation, laquelle est préparée en ayant recours aux hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète, et est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le coût de tous ces régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs des régimes de retraite et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations définies, aux gains et aux pertes actuariels, à l'incidence de la provision pour moins-value (s'il y a lieu) dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, au coût des services passés (qui est constaté immédiatement à la date des modifications des régimes) et aux gains et aux pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

Régime à cotisations définies

L'Université offre également un régime à cotisations définies à ses chargés de cours, à ses professionnels de recherche et à certains autres employés qui ne remplissent pas les critères de participation aux régimes à prestations définies. Les coûts du régime de retraite à cotisations définies sont constatés lorsque les versements sont exigibles, conformément aux modalités du régime.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Université qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, soit les fonds communs de placement et les actions, qui sont évalués à leur juste valeur, et des placements dans la fiducie globale, que l'Université a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et des passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats à titre d'intérêts sur la dette à long terme.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Université détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Université détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Instruments financiers dérivés

L'Université utilise des swaps de taux d'intérêt dans le but de réduire le risque de taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas ces instruments financiers aux fins de transaction ou de spéculation.

L'Université a choisi d'utiliser la comptabilité de couverture pour comptabiliser les swaps de taux d'intérêt auxquels elle recourt pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt de sa dette portant intérêt à taux variable.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, l'Université a constitué une documentation formelle concernant la relation de couverture, dans laquelle sont précisés l'élément couvert et l'élément de couverture correspondant, la nature du risque couvert ainsi que la durée prévue de la relation de couverture. Tant au moment de la mise en place de la relation de couverture que pendant toute sa durée, l'Université a l'assurance raisonnable que les conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert resteront les mêmes. Pour tous les éléments couverts qui consistent en une opération future, l'Université détermine qu'il est probable que l'opération future se réalisera au moment et au montant prévus, tels qu'ils ont été documentés lors de la mise en place de la relation de couverture.

L'Université cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'élément couvert ou l'élément de couverture cesse d'exister ou lorsque les conditions essentielles de l'élément de couverture ne correspondent plus à celles de l'élément couvert.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par l'Université en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. L'Université comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celle-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et sont amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'Université répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Le coût des immobilisations corporelles est comptabilisé en tant qu'actif et les droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord lorsqu'il s'agit d'un contrat de location-exploitation ou à titre d'immobilisations corporelles louées.

Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords, qui entrent dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, l'Université a choisi d'appliquer la mesure de simplification et comptabilise ainsi ces dépenses en charges au moment où elles sont engagées comme si elles se rattachaient à la fourniture de services. Ces charges totalisent 3 039 520 \$ pour l'exercice (2 928 130 \$ en 2025) et sont présentées sous le poste « Rénovations et réaménagements » dans le fonds des immobilisations à l'état des résultats.

3 - SUBVENTIONS – MES

Fonds de fonctionnement

Ce poste ne tient pas compte d'une subvention de 4 400 000 \$ (4 164 000 \$ en 2025) pour les services aux étudiants, laquelle est présentée sous cette dernière rubrique.

Fonds des immobilisations

La majeure partie des subventions de ce fonds inclut des sommes allouées pour le remboursement des intérêts et des immobilisations financées par le MES.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources non affectées ont été affectées, à la suite d'une décision du conseil d'administration, aux fins suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Projets		
Fonds de fonctionnement	(75 947)	(90 030)
Fonds avec restrictions	(7 930)	(6 781)
Fonds des immobilisations	77 126	89 147
Fonds de dotation	7 424	10 992
Fonds de souscription	(673)	(3 328)
	—	—

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Débiteurs et autres sommes à recevoir	49 709	105 218
Frais payés d'avance	1 270	(1 297)
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	(20 042)	5 869
Produits reportés	5 054	794
Apports reportés	13 126	(4 196)
	49 117	106 388

6 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

À court terme

	2026	2025
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Subvention – MES (1)	77 293	51 487
Ventes, entreprises indépendantes et autres	1 709	16 904
Droits de scolarité et autres frais	6 864	8 482
	85 866	76 873
Fonds avec restrictions		
Subventions, contrats et autres (2)	54 220	51 957
Fonds des immobilisations		
Subventions (3)	119 944	61 604
Autres	3 086	3 126
	123 030	64 730
	263 116	193 560

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

6 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR (suite)

À long terme

	2026	2025
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Subventions (3)	<u>352 360</u>	<u>471 625</u>

Les débiteurs et autres sommes à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 6 713 000 \$, soit 5 830 000 \$ pour les droits de scolarité et 883 000 \$ pour la facturation générale (9 175 900 \$ au 30 avril 2025, soit 7 906 400 \$ pour les droits de scolarité et 1 269 500 \$ pour la facturation générale). Le montant de la perte de valeur afférente aux débiteurs est de 2 395 460 \$ pour l'exercice (2 142 418 \$ en 2025).

- (1) La subvention – MES à recevoir est composée du solde de la subvention finale totale pour l'année 2025-2026 de 67 761 795 \$, et du compte à recevoir résultant de la variation de l'effectif étudiant de 9 531 827 \$ (au 30 avril 2025, composée du solde de la subvention finale totale pour l'année 2024-2025 de 56 173 689 \$, déduction faite de l'ajustement résultant de la variation de l'effectif étudiant de 4 686 758 \$).
- (2) Les subventions à recevoir du fonds avec restrictions proviennent principalement des gouvernements et des organismes gouvernementaux.
- (3) Les subventions à recevoir du fonds des immobilisations représentent les sommes à recevoir en remboursement de la dette à long terme et des emprunts bancaires. Elles incluent également une somme de 4 455 292 \$ (4 937 805 \$ au 30 avril 2025) relativement aux intérêts sur le financement des immobilisations, lesquels sont remboursés par le MES.

Subvention conditionnelle

Selon le cadre financier proposé par le MES, l'Université s'engage à atteindre l'équilibre budgétaire et les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure. Le non-respect de cet engagement pourrait entraîner une modification des subventions octroyées. Au 30 avril 2026, une somme de 47 767 450 \$ a été comptabilisée à titre de produit et était à recevoir (47 658 094 \$ à recevoir au 30 avril 2025). La somme a été encaissée le 30 juillet 2026.

7 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Les frais payés d'avance représentent les fournitures et les services des différentes facultés devant être utilisés au cours du prochain exercice et des avances effectuées à des projets.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

8 - PLACEMENTS

						2026
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Fonds de souscription	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fiducie globale	2 180	25 084	431	250 477	820	278 992
Actions	22 460	76	–	–	–	22 536
Titres à revenu fixe	20 758	–	–	–	–	20 758
Titres du marché monétaire et autres	341 617	43 940	3 845	–	682	390 084
	387 015	69 100	4 276	250 477	1 502	712 370
Tranche échéant à moins de un an	341 617	43 940	3 845	–	682	390 084
	45 398	25 160	431	250 477	820	322 286
						2025
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Fonds de souscription	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fiducie globale	8 581	65 100	4 188	236 930	3 803	318 602
Actions	27 375	32	–	–	–	27 407
Titres à revenu fixe	25 096	–	–	–	–	25 096
Titres du marché monétaire et autres	415 046	–	–	–	–	415 046
	476 098	65 132	4 188	236 930	3 803	786 151
Tranche échéant à moins de un an	415 046	–	–	–	–	415 046
	61 052	65 132	4 188	236 930	3 803	371 105

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

8 - PLACEMENTS (suite)

Titres cédés à l'Université

À la suite de la signature de conventions de licence permettant à des entreprises privées d'exploiter des propriétés intellectuelles appartenant à l'Université, cette dernière s'est vu accorder du capital-actions dans les sociétés suivantes :

- BioVec Pharma inc., 50 actions ordinaires, avec droit de vote, participantes, sans valeur nominale;
- InflammatoRx inc., 50 actions ordinaires, avec droit de vote, participantes, sans valeur nominale;
- DiaMentis inc., 500 170 actions ordinaires;
- SOVAR, société en commandite, 1 action ordinaire de catégorie « B », 4 actions privilégiées de catégorie « Gel A », 1 action privilégiée de catégorie « Gel C », 191 504 actions privilégiées et 1 part privilégiée « UL »;
- Depix Technologies Inc., 48 000 actions ordinaires;
- Capcyte Biotherapeutics Inc., 10 000 actions ordinaires.

En l'absence d'une valeur au marché pour ces titres, ils ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière.

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations majeures	652 104	178 349	473 755
Aménagements des terrains	63 006	28 308	34 698
Bâtiments	726 934	342 374	384 560
Documents de bibliothèque	95 713	46 808	48 905
Équipement de communication et équipement multimédia	10 524	4 950	5 574
Équipement informatique	103 215	49 475	53 740
Équipement spécialisé	174 199	84 274	89 925
Équipement autre	2 543	403	2 140
Matériel roulant	3 601	1 417	2 184
Mobilier	7 870	4 546	3 324
Réseau de télécommunications	3 299	460	2 839
Améliorations locatives	2 488	431	2 057
Actifs non amortissables	8 824	–	8 824
Constructions réalisées par les emphytéotes	5 550	–	5 550
Projets en cours	75 635	–	75 635
Terrains	13 946	–	13 946
	1 949 451	741 795	1 207 656

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations majeures	624 290	157 027	467 263
Aménagements des terrains	56 236	25 344	30 892
Bâtiments	614 602	329 758	284 844
Documents de bibliothèque	95 122	46 568	48 554
Équipement de communication et équipement multimédia	9 360	4 299	5 061
Équipement informatique	93 043	42 332	50 711
Équipement spécialisé	168 608	81 019	87 589
Équipement autre	1 802	186	1 616
Matériel roulant	2 992	1 167	1 825
Mobilier	8 153	4 022	4 131
Réseau de télécommunications	2 533	168	2 365
Améliorations locatives	463	116	347
Actifs non amortissables	8 752	—	8 752
Constructions réalisées par les emphytéotes	4 421	—	4 421
Projets en cours	134 376	—	134 376
Terrains	13 946	—	13 946
	<u>1 838 699</u>	<u>692 006</u>	<u>1 146 693</u>

L'Université a signé des baux emphytéotiques, d'une durée variant de 50 à 75 ans, dont un avec une possibilité de renouvellement de 24 ans, avec des tiers non apparentés. Pour l'exercice terminé le 30 avril 2026, l'excédent du revenu de location sur les sommes reçues qui est comptabilisé à titre de constructions réalisées par les emphytéotes est de 1 128 657 \$ (522 778 \$ en 2025).

Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice incluent des dons d'une valeur de 309 168 \$ (417 601 \$ en 2025).

Le poste « Créditeurs et autres dettes de fonctionnement » inclut un montant de 21 370 711 \$ (22 633 462 \$ au 30 avril 2025) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Améliorations majeures	21 322	19 710
Aménagements des terrains	2 988	2 744
Bâtiments	12 616	11 349
Documents de bibliothèque	9 542	9 450
Équipement de communication et équipement multimédia	1 988	1 817
Équipement informatique	32 797	28 245
Équipement spécialisé	17 871	16 627
Équipement autre	217	138
Matériel roulant	645	544
Mobilier	1 602	1 687
Réseau de télécommunications	292	148
Améliorations locatives	331	99
	102 211	92 558

10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2026	2025
	Amortissement	Valeur
	cumulé	comptable nette
	\$	\$
Frais de développement afférents aux activités de formation non créditées	755	361
Projets en cours	40	20
	795	381

11 - EMPRUNTS BANCAIRES

L'Université dispose d'ouvertures de crédit, d'un total de 50 000 000 \$, auprès de trois institutions financières desquelles elle n'est autorisée qu'à tirer un maximum de 10 000 000 \$, comme l'exige le MES. Au 30 avril 2026, aucun montant n'est utilisé (aucun montant au 30 avril 2025).

De plus, l'Université dispose de facilités de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, d'un montant total autorisé de 78 606 107 \$ (71 011 392 \$ au 30 avril 2025), portant intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec de trois mois plus 0,02 %. Ce financement temporaire est consacré aux investissements du Régime budgétaire d'investissement des universités ainsi qu'à certains projets spécifiques, notamment l'acquisition d'équipements de fabrication mécanique pour le Centre d'optique, photonique et lasers de la Faculté des sciences et de génie, de même que la construction du complexe de serres pilotes d'Innovaserre et la construction d'une station de recherche du Centre d'études nordiques à Umiujaq. Au 30 avril 2026, le solde utilisé est de 34 540 799 \$ (27 097 773 \$ au 30 avril 2025) pour l'ensemble du Régime budgétaire d'investissement des universités, ainsi que de 1 142 406 \$ (aucun montant au 30 avril 2025) pour les projets d'acquisition d'équipements de fabrication mécanique et de construction du complexe de serres pilotes.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

12 - CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres effets à payer (1)	246 131	247 216
Subventions à rembourser au MES pour la variation de l'effectif étudiant	2 730	22 949
	248 861	270 165

(1) Les sommes à remettre à l'État totalisent 19 973 707 \$ (18 252 014 \$ au 30 avril 2025).

13 - PRODUITS REPORTÉS

	2026	2025
	\$	\$
Droits de scolarité et autres produits	12 520	7 300
Produits encaissés d'avance sur la location de terrains	664	730
Dépôts pour des chambres	957	861
Dépôts pour des activités sportives	838	1 034
	14 979	9 925

14 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent la portion non dépensée des apports affectés à la recherche en vertu d'affectations d'origine externe et se détaillent comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	368 624	372 820
Montants constatés à titre de produits	(278 775)	(272 162)
Montants encaissés pour le prochain exercice	291 901	267 966
Solde à la fin	381 750	368 624

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

15 - DETTE À LONG TERME

	2026 \$	2025 \$
Dettes garanties par le gouvernement du Québec à même les crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale		
Ensemble d'emprunts, taux moyen pondéré de 3,12 % (3,10 % au 30 avril 2025), échéant par tranches jusqu'en décembre 2043	423 852	480 518
Emprunt, taux variable en fonction du taux CORRA plus 1,01 %, remboursable par versements mensuels de 33 100 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en décembre 2026 (1)	270	667
Emprunt, taux variable en fonction du taux CORRA plus 0,99 %, remboursable par versements mensuels de 54 000 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en février 2027 (1)	652	1 300
Emprunt, taux de 2,90 % capitalisé semestriellement, remboursable par versements mensuels de 25 208 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en octobre 2027	454	756
	425 228	483 241
Tranche échéant à moins de un an	116 713	58 013
	308 515	425 228

(1) Ces emprunts font l'objet de swaps de taux d'intérêt, lesquels sont décrits à la note 18.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 116 712 862 \$ en 2027, à 41 068 154 \$ en 2028, à 26 968 503 \$ en 2029, à 25 815 871 \$ en 2030 et à 22 893 567 \$ en 2031.

La portion subventionnée par le gouvernement du Québec incluse dans les versements estimatifs pour les cinq prochains exercices s'élève à 115 488 517 \$ en 2027, à 40 916 903 \$ en 2028, à 26 968 503 \$ en 2029, à 25 815 871 \$ en 2030 et à 22 893 567 \$ en 2031.

16 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations définies

L'Université évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 30 avril de chaque année. Les évaluations actuarielles complètes des régimes de retraite du RRPPUL, du RRPpPUL et du RREEUL aux fins de la capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2024. Les prochaines évaluations doivent être effectuées au plus tard le 31 décembre 2027 pour le RRPPUL, le RRPpPUL et le RREEUL.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

16 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits aux états financiers

	2026 \$	2025 \$
Régimes de retraite		
Obligations au titre des prestations définies	3 381 841	3 180 958
Juste valeur des actifs des régimes	3 393 648	3 228 293
Situation de capitalisation – surplus	(11 807)	(47 335)
Provision pour moins-value	27 983	79 548
Passif au titre des prestations définies	16 176	32 213
Autre régime		
Obligation au titre des prestations définies	660	747
Juste valeur des actifs du régime	–	–
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	660	747
	16 836	32 960

Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 décembre de chaque année, se présente comme suit :

	2026 %	2025 %
Catégories d'actifs		
Titres d'emprunt	33,05	32,35
Titres de participation	26,54	26,10
Fonds immobiliers	15,28	16,79
Autres instruments de placement	25,13	24,76
	100,00	100,00

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Université à ses régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés, totalisent 51 484 400 \$ (50 049 100 \$ en 2025).

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	2026 \$	2025 \$
Régimes de retraite	54 357	49 233
Autre régime	30	45

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

16 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de retraite	
	2026	2025
	%	%
Taux d'inflation	2,00	2,00
Taux d'actualisation	5,33 - 6,79	5,10 - 6,79
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,33 - 6,79	5,10 - 6,79
Taux de croissance de la rémunération	3,00 - 5,35	3,00 - 5,35

	Autre régime	
	2026	2025
	%	%
Taux d'actualisation	4,40	5,10
Taux d'augmentation du coût des soins médicaux	5,00	5,00

17 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent le solde non amorti des apports reçus sous forme d'immobilisations et le solde non amorti des immobilisations acquises à partir d'apports qui, en vertu d'affectations externes, étaient affectés à cette fin :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	884 689	838 388
Montants encaissés au cours de l'exercice	72 449	77 251
Apports reçus sous forme d'immobilisations	309	418
Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables	(71)	(72)
Montants constatés à titre de produits	(35 927)	(31 296)
Solde à la fin	921 449	884 689

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

18 - SWAPS DE COUVERTURE LIÉS AUX FLUX DE TRÉSORERIE

L'Université a contracté les swaps de taux d'intérêt fixe-variable suivants afin de couvrir la variation des flux de trésorerie ayant trait à une tranche de la dette à taux variable.

	2026		
	Date d'échéance	Taux d'intérêt fixe %	Montant notionnel \$
Dette à long terme	2026-12-31	2,15	270
Dette à long terme	2027-02-28	2,34	652
			<u>922</u>
	2025		
	Date d'échéance	Taux d'intérêt fixe %	Montant notionnel \$
Dette à long terme	2026-12-31	2,15	667
Dette à long terme	2027-02-28	2,34	1 300
			<u>1 967</u>

Au terme de ces swaps, l'Université paie des intérêts au taux fixe, comme présenté dans les tableaux ci-dessus, et reçoit des intérêts à taux variables CORRA quotidien composé (2,30 % au 30 avril 2026).

19 - SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2026 \$	2025 \$
Non grevé d'affectations		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	(16 176)	(32 213)
Autre régime	(660)	(747)
Vacances à payer, banques d'heures supplémentaires et autres avantages monnayables du personnel	(61 773)	(59 261)
Opérations de fonctionnement	<u>(136 441)</u>	<u>(134 314)</u>
	<u>(215 050)</u>	<u>(226 535)</u>
Affecté d'origine interne		
Programmes spéciaux		
Budget reporté aux entités multifacultaires	123	195
Projets de recherche sans restriction	46 164	44 816
Budget spécial de recherche	5 061	5 555
	<u>51 348</u>	<u>50 566</u>
	<u>(163 702)</u>	<u>(175 969)</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

20 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2026	2025
	\$	\$
Variation nette de la juste valeur des placements		
Tirés de ressources affectées	(1 432)	3 567
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	(6 520)	13 166
Non affectés	(1 536)	3 712
	<u>(9 488)</u>	<u>20 445</u>
Autres produits nets de placements		
Tirés de ressources affectées	5 235	3 329
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	28 184	7 748
Non affectés	19 420	22 381
	<u>52 839</u>	<u>33 458</u>
	<u>43 351</u>	<u>53 903</u>
Produits de placements ajoutés au capital en dotation	2 592	2 853
	<u>40 759</u>	<u>51 050</u>

21 - ENGAGEMENTS

Commandes inachevées pour des achats de biens et de services

Les engagements non inscrits aux livres pour des commandes inachevées d'achats de biens et de services assumés par l'Université, outre ceux relatifs à la construction et la rénovation de bâtiments assumés par le fonds des immobilisations, sont de 93 348 280 \$.

Construction et rénovation de bâtiments

Les engagements non inscrits aux livres pour la construction et la rénovation de bâtiments assumés par le fonds des immobilisations de l'Université sont de 119 732 475 \$.

Baux

L'Université s'est engagée, d'après des contrats de location échéant entre août 2026 et avril 2036, à verser à même le fonds de fonctionnement une somme totale de 14 929 730 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 4 129 639 \$ en 2027, à 4 196 428 \$ en 2028, à 1 888 355 \$ en 2029, à 904 697 \$ en 2030 et à 912 462 \$ en 2031.

22 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'Université concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments. Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard de ces obligations, puisque l'Université n'est pas en mesure d'en faire une estimation raisonnable.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

23 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Université est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de change

Le risque de change découle des titres de participation et des unités de fonds étrangers détenus par l'Université. Ce risque est géré grâce aux politiques de placement de l'Université. L'Université est aussi exposée au risque de change en raison des débiteurs et autres sommes à recevoir ainsi que des créditeurs et autres dettes de fonctionnement libellés en dollars américains et en euros. Ils se détaillent comme suit :

	2026		
	Dollars américains	Euros	Total
	\$	\$	\$
Titres de participation et unités de fonds étrangers	100 037	23 644	123 681
Débiteurs et autres sommes à recevoir	1 470	501	1 971
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	622	233	855
	2025		
	Dollars américains	Euros	Total
	\$	\$	\$
Titres de participation et unités de fonds étrangers	107 901	24 962	132 863
Débiteurs et autres sommes à recevoir	1 091	439	1 530
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	2 213	55	2 268

Risque de taux d'intérêt

Certaines dettes à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Université à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Comme le détaille la note 18, l'Université utilise des dérivés financiers afin de réduire son exposition au risque de flux de trésorerie.

Certaines dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Université à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. L'Université n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à ce risque; toutefois, la majorité des remboursements d'intérêts sur ces dettes est assumée par le gouvernement du Québec.

Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque qu'une des parties liées à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Chaque instrument financier est contracté selon une entente standardisée ISDA, et l'Université vérifie la cote de crédit de ses contreparties, lesquelles sont toutes des institutions financières canadiennes reconnues.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

23 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Le risque de crédit maximal de l'Université correspond à la juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et autres sommes à recevoir et des placements inscrits à l'état de la situation financière.

Il y a concentration du risque lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. L'Université gère les risques liés à la gestion de ses placements de manière continue avec l'aide du comité de placement et de trésorerie, et elle considère que le risque est faible.

Débiteurs et autres sommes à recevoir

L'Université n'exige pas de garantie de ses clients. Le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Université aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Université dispose de diverses sources de financement sous la forme d'emprunts de montant autorisé suffisant. L'Université établit des prévisions budgétaires et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Autres

Les placements exposent l'Université au risque de marché, au risque de crédit et au risque de taux d'intérêt, que ce soit directement ou indirectement par l'entremise de fonds communs de placement ou par l'entremise de sa participation dans une fiducie globale. L'Université gère les risques liés à la gestion de ses placements de manière continue avec l'aide du comité de placement et de trésorerie, et du comité de placement de l'Université Laval. Elle considère que le risque est faible.

24 - ENTITÉS APPARENTÉES

Dans le but de mieux assumer certains aspects de sa mission, l'Université soutient certaines entités qui lui sont apparentées, soit par la poursuite d'objectifs communs, par la présence de représentants de l'Université au conseil d'administration de ces entités, par l'obligation pour ces entités d'obtenir le consentement de l'Université pour modifier leur structure ou leur mission, ou par la participation de l'Université à l'élaboration de leurs politiques.

Le soutien de l'Université à ces entités se traduit par des contributions financières ou par l'apport à titre gratuit de personnel, de services de comptabilité, d'encadrement, d'équipements ou d'espaces.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

24 - ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Ces entités apparentées sont les suivantes :

1. Les Presses de l'Université Laval
2. Les Missions commerciales de l'Université Laval
3. Entrepreneuriat ULaval inc.
4. Clubs d'excellence sportifs du Rouge et Or de l'Université Laval
5. Gestion La Fabrique inc.
6. Corporation médico-sportive

Les Presses de l'Université Laval et Gestion La Fabrique inc. sont exclues des informations à fournir du fait qu'elles ont individuellement une importance relative négligeable.

25 - ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉS

L'Université contrôle les quatre organismes suivants, qui sont constitués en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec. Ils sont des entités apparentées pour lesquelles l'Université a une présomption de contrôle en raison de son intérêt économique et de leurs objectifs communs.

Ces organismes sont exclus des informations à fournir du fait qu'ils ont individuellement une importance relative négligeable. Il s'agit des entités suivantes :

1. Les Missions commerciales de l'Université Laval
2. Entrepreneuriat ULaval inc.
3. Clubs d'excellence sportifs du Rouge et Or de l'Université Laval
4. Corporation médico-sportive

26 - CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant. Les principaux reclassements effectués pour l'exercice terminé le 30 avril 2025 sont les suivants :

	Soldes antérieurs	Reclassements	Soldes ajustés
	\$	\$	\$
Fonds avec restrictions			
Résultats – charges			
Enseignement et recherche libre	5 799	1 804	7 603
Services à la collectivité	14 866	10 896	25 762
Recherche	290 615	(18 453)	272 162
Fonctions de soutien	1 608	(49)	1 559
Services aux étudiants	26 835	5 802	32 637
	<u>339 723</u>	<u>–</u>	<u>339 723</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

26 - CHIFFRES CORRESPONDANTS (suite)

L'Université a également modifié rétrospectivement, au fonds de fonctionnement, le montant des débiteurs et autres sommes à recevoir et des créditeurs et autres dettes de fonctionnement au fonds de fonctionnement pour présenter adéquatement le montant des subventions à recevoir et à rembourser au ministère de l'Enseignement supérieur pour la variation de l'effectif étudiant. Cette modification a entraîné, au 30 avril 2025, une diminution des débiteurs et autres sommes à recevoir de 4 686 758 \$ et une diminution des créditeurs et autres dettes de fonctionnement d'un montant équivalent.